

M. R. L. BORDEN : A quelle époque le fils est-il entré au service de l'Etat ?

M. OLIVER : Le fils n'est jamais entré au service de l'Etat. Mon honorable ami dénature les faits.

M. R. L. BORDEN : Quand est-il entré dans le bureau ?

M. OLIVER : Je l'ignore ; le ministère n'a pas d'intérêt à savoir quand il est entré dans le bureau. Cela concerne l'agent des terres. Le fils n'est pas un employé public.

M. R. L. BORDEN : Puis-je poser une question au ministre ? Je voudrais savoir sur quel terrain il se place. Des fonds publics ont été soustraits en 1901, d'après le rapport de celui qui a tenu l'enquête. N'importe-t-il pas de savoir à quelle date le fils est entré dans le bureau ? Comme des fonds ont été volés en 1901, si le fils est entré dans le bureau en 1902, ce détail n'aurait-il pas son importance ?

M. OLIVER : Il aurait certainement son importance, si le représentant de Toronto-nord avait le courage et la décence d'intenter une poursuite devant une cour de justice pour tirer cette affaire au clair, au lieu de retarder les travaux de la Chambre en traitant un sujet qui ne la concerne pas.

M. INGRAM : N'est-ce pas du gouvernement fédéral que relève l'administration de la justice dans les territoires du Nord-Ouest ? M. Mackenzie, le candidat défait, n'est-il pas le représentant du ministère public dans le district et n'a-t-il pas refusé de faire partie de ce comité pour ne pas compromettre sa réputation et son caractère ?

M. OLIVER : Je répondrai à l'honorable député lorsqu'il m'aura dit en quoi cela concerne la question qui nous occupe.

M. INGRAM : Le ministre n'a-t-il pas dit que cette affaire est du ressort des cours de justice ?

M. OLIVER : Parfaitement.

M. INGRAM : Eh bien, l'administration de la justice est confiée aux fonctionnaires fédéraux et je demande au ministre pourquoi cette affaire n'a pas été instruite ?

M. OLIVER : L'honorable député et moi n'avons pas les mêmes notions sur l'administration de la justice. Il fut un temps où la politique intervenait dans les affaires judiciaires, mais ce temps n'est plus. De nos jours, l'administration de la justice n'est pas entravée par les intrigues politiques et n'importe qui peut obtenir justice sans l'intervention du Gouvernement ou des bureaux publics.

Je désire expliquer quelle est la position d'un sous-agent des terres et démontrer que le représentant de Toronto-nord l'a peinte sous un faux jour. Il a parlé de ce sous-agent des terres, M. Nixon, comme d'un fonctionnaire public. Il travaillait pour l'Etat, sans être, à proprement parler, un em-

M. OLIVER.

ployé public. Ces sous-agents sont désignés pour faciliter les inscriptions de homesteads et remplir toutes les fonctions d'un agent et les sommes d'argent qu'ils retirent sont transmises à l'agent. Il s'agit d'accommoder le public plutôt que le Gouvernement. Au début, les sous-agents touchaient une commission sur les recettes au lieu de retirer des appointements. On crut que cela ne convenait pas et on donna aux sous-agents de légers appointements pour rétribuer leur travail. Les sous-agents ne sont en aucune façon soumis aux règlements ou aux restrictions imposés par le ministère. Ils sont censés se livrer à d'autres occupations et ne pas consacrer tout leur temps aux affaires publiques en raison de la rétribution qu'ils touchent. Ce sont des courtiers d'assurances, d'immeubles, ou autres que, dans l'intérêt public, le Gouvernement charge de recevoir des demandes d'inscriptions de homesteads, de permis pour la coupe du bois ou du foin, et de les transmettre au bureau des terres fédérales. Le représentant de Toronto-nord désirait faire croire que ce Nixon était un fonctionnaire public et qu'il était sous la dépendance du Gouvernement comme s'il était à ses gages. En réalité, il n'en était rien et nous n'avions pas plus de surveillance à exercer sur son bureau que s'il n'y avait transigé que des affaires privées, sauf en ce qui concernait le résultat de son travail. Si je suis bien renseigné, dès qu'on découvrit l'existence d'un déficit, une enquête eut lieu. D'après le témoignage de celui qui a tenu cette enquête, M. Nixon facilita ses recherches de toutes les manières et, dès que le déficit fut constaté, il remboursa jusqu'au dernier sou.

Que restait-il à faire ? Je ne suis pas prêt à le dire, mais je déclare que le premier devoir du Gouvernement était de faire rembourser l'argent afin que personne n'éprouvât de perte. Cela fait, il y avait lieu de se demander quelles autres démarches il fallait entreprendre. Quant à l'accusation que Nixon commettait des vols depuis 1901, c'est-à-dire qu'il avait reçu des sommes d'argent dont il n'avait pas rendu compte, tout ce que je puis dire c'est que Nixon n'aurait pas dû être sous-agent des terres fédérales mais être interné dans un asile d'aliénés, s'il s'était réellement emparé de sommes d'argent à cette époque dans le dessein de se les approprier, car dans le cours régulier des choses il devait nécessairement être découvert et puni.

M. FOSTER : Non, il obtient un autre emploi.

M. OLIVER : Je déclare que s'il avait l'intention de voler cet argent, il fallait qu'il fut kleptomane pour voler de si petites sommes sans se mettre à l'abri en aucune façon.

M. FOSTER : Cette explication est ingénieuse.

M. OLIVER : D'après le rapport de celui qui a tenu l'enquête, lorsque celui-ci s'est